



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

### Mesures illégales prises par Israël

à Jérusalem-Est occupée et dans le reste  
du territoire palestinien occupé

## Lettre datée du 13 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration relative à la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui a été publié à New York, le 9 octobre 2009, par le Groupe des ambassadeurs de l'OCI (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**



**Annexe à la lettre datée du 13 octobre 2009 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration relative à la situation dans le territoire  
palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, publiée  
à New York, le 9 octobre 2009, par le Groupe  
des ambassadeurs de l'Organisation de la Conférence  
islamique (OCI)**

Les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique représentés par les ambassadeurs de leurs missions permanentes respectives (Groupe des ambassadeurs de l'OCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York se sont penchés sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Rappelant les résolutions et décisions pertinentes adoptées lors du dixième Sommet islamique tenu à Dakar en mars 2008 et de la trente-sixième session du Conseil des ministres de l'OCI ayant eu lieu à Damas en mai 2009, ainsi que le communiqué final de la Réunion de coordination annuelle des ministres des affaires étrangères de l'OCI qui s'est déroulée à New York en septembre 2009, le Groupe des ambassadeurs de l'OCI s'est déclaré profondément préoccupé par la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui prévalait du fait de la persistance des mesures illégales prises par Israël, Puissance occupante. En particulier, le Groupe a exprimé sa profonde préoccupation face à la campagne illégale d'implantation de colonies israéliennes qui se poursuivait dans le territoire palestinien occupé, d'une intensité choquante à Jérusalem-Est et alentour, et au blocus israélien illégal et inhumain qui continuait d'être imposé à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, ainsi qu'à la grave crise humanitaire qui en résultait.

Le Groupe des ambassadeurs de l'OCI a exprimé son inquiétude face aux récentes attaques lancées par les forces d'occupation, y compris des colons extrémistes, contre des fidèles palestiniens se trouvant au Haram al-Charif à Jérusalem-Est occupée, et a condamné les provocations, agressions et mesures illégales continues d'Israël à l'encontre des Lieux saints de la ville et de ses habitants palestiniens.

Le Groupe des ambassadeurs de l'OCI a condamné une nouvelle fois toutes les mesures illégales et provocatrices prises par Israël en vue de modifier la composition démographique, la nature géographique, le caractère et le statut de Jérusalem-Est occupée et du reste du territoire palestinien occupé. Il s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que, au mépris du consensus international clair rejetant ces activités d'implantation de colonies et en violation flagrante du droit international, Israël continuait d'implanter des colonies et de construire le mur dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est et alentour, où la Puissance occupante continuait également, entre autres choses, de démolir des maisons palestiniennes, d'expulser des familles palestiniennes de leur domicile, de confisquer des terres et des biens palestiniens et d'effectuer des fouilles dans la ville, y compris à proximité de l'esplanade du Haram al-Charif.

Le Groupe des ambassadeurs de l'OCI a exigé une nouvelle fois l'arrêt immédiat de toutes les violations israéliennes du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, demandant notamment qu'Israël mette fin à son blocus illégal de la bande de Gaza et à toutes ses activités d'implantation de colonies, qui exacerbent les souffrances du peuple palestinien et sapent les perspectives de paix. Le Groupe a lancé un appel à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'elle assume ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires pour contraindre Israël, Puissance occupante, à respecter toutes ses obligations juridiques, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève, et à s'acquitter de ses engagements au titre de la Feuille de route du Quatuor.

Le Groupe des ambassadeurs de l'OCI a demandé que l'on redouble d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. À ce propos, le Groupe a réaffirmé son soutien indéfectible à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, avec la création de son État de Palestine, contigu, viable et indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à un juste règlement de la situation tragique des réfugiés palestiniens, fondé sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

---